

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ARNAUD

Date de convocation : 21/02/25

Membres en exercice : 134

Présents : 90

Votants : 90

Pour : 90

Abstention : 0

Contre : 0

Référence DIEGE : 2025-03-25-12

Objet : Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement collectif qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 282 369,63 €,
- En section d'investissement à 283 729,02 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. Adoptent le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement collectif.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 25/03/2025
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

